

Le vingt janvier deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir Salle de la Mairie, le vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

**Le Maire,  
JEAN-LUC SOULARD**

## **SEANCE DU 25 JANVIER 2022**

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc SOULARD, Maire.

Etaient présents : M. SOULARD, M. BRACONNIER, Mme PETIT, M. BELLIN, M. CLOCHARD, Mme HERISSE, Mme BOUQUET, M. TANNEAU, Mme GRUSON, M. DELHOMME, M. MARIE, Mme ROCHAIS CHEMINEE, M. HUBERT.

Etaient absentes et excusées :

M QUINTARD avait donné pouvoir à M. SOULARD  
Mme PINGUET avait donné pouvoir à M. BRACONNIER  
Mme BECHON avait donné pouvoir à Mme PETIT  
Mme LE GOADEC avait donné pouvoir à Mme GRUSON  
M. MULOT avait donné pouvoir à M. HUBERT  
Mme NOC

M. TANNEAU a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après rappel des délibérations de la séance du quatorze décembre deux mille vingt-deux, l'ordre du jour est abordé.

### **2022-001 – Acquisition de gradins**

M. le Maire passe la parole à M BRACONNIER qui explique que plusieurs entreprises ont été consultées pour la fourniture de gradins amovibles de 80 places. Lors de la séance du 14 décembre 2021, l'entreprise THOMANN avait été retenue mais son devis n'avait pas été actualisé. Le devis actualisé est arrivé après la séance et s'élève à 7 458.50 € ce qui n'est plus l'entreprise la moins disante.

Par conséquent l'ensemble des entreprises ont été contactées et propose les devis suivants :

	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Société THOMANN	7 458.50 €	8 950.20 €
Société ALTRAD	5 382.00 €	6 458.40 €
Société ROADSKINZ	7 946.70 €	9 536.04 €

Il est proposé de retenir l'entreprise ALTRAD pour 5 382.00 € HT soit 6 458.40 € TTC.  
Les délais de livraison sont de 5 à 6 semaines.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise ALTRAD pour un montant de 5 382.00 € HT soit 6 458.40 € TTC.

Cette dépense sera imputée sur l'opération 103 en section d'investissement du budget communal.

## **Questions diverses**

### Armoire fibre

5 armoires pour la fibre vont être installées, les emplacements avaient été présentés en décembre. Toutefois l'armoire prévue Rue Impériale était prévue sur les aménagements réalisés en 2021 et un autre emplacement est proposé près de l'abri bus dans le chemin piétonnier.

### Transport des éoliennes de la Berceronne

Les éoliennes de la Berceronne doivent être livrées le 24 février prochain. Le trajet d'acheminement avait été validé lors d'une réunion préparatoire pour éviter le centre-bourg de Rouillé. Néanmoins, le passage à niveau de la Bruyère empêche le convoi de passer comme prévu.

Les éoliennes partent de la Rochelle et arrivent par Melle. La société de transport propose de passer par la RD 26 en arrivant par la Rue de la Libération. Des aménagements vont être nécessaires pour tourner à droite direction Lusignan. Il convient de savoir de quels aménagements il s'agit avant de donner notre accord.

Mme ROCHAIS CHEMINEE demande si des arbres vont être coupés pour le passage du convoi. Elle rappelle que pour le projet éolien de Rouillé, il a été refusé le passage sur le chemin de Bagnault et la société a trouvé une autre solution.

### Bois

Plusieurs élus ont coupé du bois de châtaignier ce matin pour fabriquer des piquets et de la lisse pour poursuivre les aménagements de l'étang de Crieuil.

### Logement de la Poste

La Poste a signalé un dégât des eaux dans le logement du premier étage car des plaques du plafond du bureau de Poste sont tombées en raison de l'humidité. Les locataires sont informés et un dossier d'assurance est en cours.

La séance est levée à 19h00.